



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2024.01.29/03
CLASSIFICATION	7.1

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2024.01.29/03 déposée le 6/02/2024, la modification a été effectuée et la présente délibération déposée en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PIESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N° – FINANCES – Budget 2024 – budgets primitifs 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M57 mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2021.12.06/152 du 6 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le Règlement budgétaire et financier dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 applicable à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu le rapport budgétaire 2024 ci-annexé,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2024 et de la Commission Finances en date du 23 janvier 2024,

DELIBERATION N°	2024.01.29/03
CLASSIFICATION	7.1

	BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL 2024	14 525 095	14 525 095	6 508 604	6 508 604
	BUDGETS ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	28 023	28 023	22 334	23 608
2	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	17 604	24 600	14 405	14 405
3	BIC ATELIER RELAIS	25 772	25 772	3 242	23 712
4	ZA SALIGNY	24 472	24 472	-	-
5	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	150 408	150 408	104 563	111 516
6	ATELIER DES VERNISSES	56 397	57 069	265 915	265 949
7	CŒUR COM CIAL ST GERAND LE PUY	11 744	11 744	129 300	129 300
8	POLE EMPLOI ENTREPRISES	95 059	95 059	65 053	65 053
9	ZAC LA FEUILLOUSE	111 482	111 482	107 882	107 882
10	ZAC VARENNES FORTERRE	1 500	4 260	2 850	2 850
11	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	80 124	123 833	33 443	54 204
12	ZAC DES FONTAINES	335 916	335 916	-	83 150
	TOTAL BUDGETS ANNEXES	938 501	992 638	748 987	881 629
	TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	15 463 596	15 517 733	7 257 591	7 390 233

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2024 (1 budget principal et 12 budgets annexes) arrêté aux montants indiqués ci-dessus et annexé à la présente délibération, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

P.E.C
 Le Président,

